



# **REGLEMENT INTERIEUR DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (L.A.E.P.)**

## **LUDOBULLE**

Adopté par délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2021

1 Préambule

2 Objectifs

3 Cadre

4 Fonctionnement

## 1 - PREAMBULE

LUDOBULLE est un Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) municipal.

LUDOBULLE est un espace d'accueil, d'écoute et de jeux, dédié aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un membre de leur famille de + de 16 ans et aux futurs parents.

Ce lieu n'est ni une crèche, ni une halte-garderie.

Ce règlement précise les modalités d'accueil et le fonctionnement du L.A.E.P. Il est affiché dans la salle d'accueil et donné aux familles lors du premier accueil.

## 2 - OBJECTIFS

Les temps d'accueils ont pour objectifs de :

- reconnaître l'enfant en tant qu'individu,
- accompagner le lien parent- enfant,
- favoriser la socialisation du jeune enfant,
- permettre aux familles de se rencontrer et créer du lien social,
- favoriser les échanges entre adultes au sujet de l'expérience de la parentalité propre à chacun,
- orienter les familles à leur demande, vers des services spécifiques.

## 3 - CADRE

Chaque accueil est encadré par deux professionnelles de la petite enfance : les accueillantes.

Dans ce lieu, l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne et qui reste avec lui durant toute la durée de l'accueil.

Son accès est gratuit, anonyme, et basé sur le volontariat.

Les familles s'engagent à respecter la règle de confidentialité des échanges lors de l'accueil :

« Tout ce qui se dit à LUDOBULLE reste à LUDOBULLE. »

Les accueillantes sont disponibles à l'écoute, favorisent le dialogue sans jugement, dans un souci de neutralité bienveillante et obéissant au devoir de discrétion professionnelle, à l'exception du cadre de la Protection de l'enfance.

Les accueillantes bénéficient d'une supervision avec un psychologue pour aborder leurs difficultés et se former à l'accueil.

## 4 - FONCTIONNEMENT

LUDOBULLE est situé dans les locaux de Terre Des Enfants ,16 avenue de Grammont, 76100 Rouen,

Il est joignable au : 02 35 71 23 85

La salle de jeu est située au 1<sup>er</sup> étage et accessible par ascenseur.

Article 4/1 - Horaires d'ouverture :

Les mardis et jeudis à partir de 14h30 jusqu'à 17h30

Les horaires et temps d'ouvertures peuvent être modifiés en cas de situation exceptionnelle et en fonction des recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Fermeture la dernière semaine du mois de juillet, tout le mois d'août et la semaine entre Noël et Jour de l'an.

Article 4/2 - Public accueilli :

Les Rouennais et habitants des communes limitrophes.

#### Article 4/3 - Formalités :

Pas d'inscription, pas de nombre d'heures de présence imposée, gratuité.

Les familles remplissent une feuille d'émargement avec le prénom, la date de naissance de l'enfant et la qualité de l'adulte qui l'accompagne. Ces informations nous sont utiles pour évaluer l'activité du LAEP ;

#### Article 4/4 - Capacité d'accueil :

16 enfants peuvent être accueillis en même temps dans la salle de jeu. L'équipe peut aussi proposer d'aller sur la terrasse et / ou dans le couloir avec des porteurs ou des tricycles.

#### Article 4/5 - Vie du groupe :

Pour le bien-être de tous :

- il est proposé aux familles de se déchausser ou de mettre des sur-chaussures avant d'entrer dans la salle,
- tous les jouets sont à disposition des enfants,
- les parents peuvent apporter un goûter et le proposer à leur enfant en respectant la propreté du lieu et de préférence assoir leur enfant à table ou sur leurs genoux,
- un coin change est à disposition dans la salle de bain, le LAEP ne fournit pas les couches,
- les usagers doivent respecter l'autre : enfant, parent, accueillantes sans faire preuve de violences verbales ou physiques,
- aucun adulte ou enfant ne peut venir à LUDOBULLE s'il a de la fièvre ou est atteint d'une maladie contagieuse,
- pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent pas sortir les jouets autres que les vélos sur la terrasse,
- les parents ne peuvent prendre en photo que leur propre enfant sauf autorisation des autres familles,
- pour favoriser les échanges pendant le temps d'accueil, les téléphones sont en mode silencieux et sauf en cas d'urgence, il est demandé aux parents d'éviter les conversations téléphoniques et l'usage d'Internet.